

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3495)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par  
M. Pont, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 janvier »,

la date :

« 1<sup>er</sup> avril ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la durée de mise en œuvre des systèmes d'information SIDEPA et Contact Covid par cohérence avec la position de l'Assemblée nationale en première lecture du présent projet de loi.